Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le: 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20110708-54841-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

PROGRAMME "HABITER MIEUX" ADOPTION DU CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 24 février 2006 relative à la politique départementale en faveur du logement,

Vu le décret ministériel du 20 juillet 2010 relatif aux investissements d'avenir et à la convention passée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) sur la rénovation thermique des logements privés,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aides à la réglementation thermique des logements privés,

Vu le dossier de presse de l'Anah du 1^{er} mars 2011 relatif au programme « Habiter mieux »,

Vu le projet de contrat local d'engagement entre l'Etat, l'Anah et le Conseil Général des Yvelines,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le projet de contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique, joint en annexe à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général, ou son représentant, à signer ce contrat.